



Comité de pilotage annuel – 12 décembre 2016

Contrat territorial du bassin versant de la Seiche – année 5 – 2016

1

La réunion a démarré à 14h45. Monsieur Demolder a remercié l'assemblée présente et excusé les personnes qui avaient informé de leur absence.

La feuille d'évergement est jointe au compte rendu.

Avant de présenter l'ordre du jour, Sandrine Garnier a précisé qu'à ce jour 46 communes adhèrent au syndicat du bassin versant de la Seiche et que la commune de Baie a fait part de son intention d'adhérer.

Monsieur Demolder a ajouté qu'avec le contexte de la GEMAPI les autres communes non adhérentes actuellement attendaient 2018 que la compétence devienne obligatoire.

- Suivi qualité de l'eau (diapos 3 à 5)

Il a été présenté le suivi qualité de l'eau en montrant que l'état des masses d'eau s'améliore sensiblement sur certains paramètres depuis 2012. Toutefois, ce constat est à relativiser car certains secteurs font toujours état d'une qualité de l'eau mauvaise ou médiocre notamment sur la Planche aux Merles, la Quincampoix, le Prunelay, le Loroux, la Seiche Aval et l'Yaigne. L'enjeu nitrate sur le bassin versant est encore fort.

Sandrine Garnier précise que sur la masse d'eau de l'Ardenne, l'objectif de bon état fixé à 2021 a été reporté à 2027.

Concernant les pesticides, il a été dressé un état des molécules détectées en 2015 au point de suivi de la Seiche Aval à Bruz (point de suivi réseau CORPEP). Il y a des seuils de détection très élevés notamment pour les molécules AMPA, glyphosate, diuron et la même concentration de molécules observée en 2014 reste inchangée (2 Hydroxy Atrazine, AMPA, glyphosate, isoproturon, diflufenicanil, diuron, métalachlore, dimelhenamide, triclopyr).

La pollution par les pesticides est encore préoccupante sur le bassin versant de la Seiche. Le suivi qualité de l'eau sera reconduit pour l'année 2017 dans le cadre d'un nouveau marché. Le suivi concernera encore l'ensemble des 14 masses d'eau du bassin versant. Le syndicat a remis à jour le calendrier des suivis en lien avec le conseil départemental d'Ille et Vilaine, qui lui-même réalise des analyses, afin d'éviter les doublons.

- [Actions de communication et de sensibilisation \(diapos 6 à 9\)](#)

Ensuite, Emeline Halais a présenté les actions de communication et de sensibilisation mises en œuvre par le syndicat de la Seiche en 2016. Le syndicat a mis en place des animations auprès de deux écoles à Louvigné de Bais et à Visseiche. L'une qui aura lieu au printemps prochain et qui sera animée par Eau et Rivière de Bretagne. L'autre proposée par les Petits Débrouillards portait le bocage. Emeline Halais a précisé que cette intervention allait être accompagnée d'une application concrète. En effet, les enfants vont planter une haie de la commune de Louvigné de Bais dans le cadre du programme Breizh Bocage.

Suite aux explications d'Emeline Halais sur les outils pédagogiques utilisés pour visualiser le rôle d'une haie, madame Théaudin, représentante d'Eau et Rivière de Bretagne, a expliqué que les gens n'ont pas de notion de bassin versant et elle s'étonnait que cette expérience soit menée à plat. D'après elle, il est important de prendre connaissance de son environnement.

Emeline Halais a précisé que la planche de polystyrène représentait des champs et non le bassin versant et que l'objectif était de comprendre le rôle de la haie : limiter l'érosion, le ruissellement, effet brise vent.

Monsieur Demolder a ajouté qu'il y avait une mise en pratique avec la réalisation de plantations par les écoles. C'est très intéressant que les enfants construisent quelque chose qui sert à l'ensemble de la commune.

Emeline Halais a ensuite présenté les animations mises en œuvre par le syndicat lors de la fête de la pêche ainsi que les soirées débat avec l'association Chlorophylles des bords de Seiche et Eau et Rivière de Bretagne.

Monsieur Gendreau, Président de l'association Chlorophylles des bords de Seiche a expliqué qu'il avait de très bons retours de la soirée débat organisée à Amanlis. Il y a eu une très bonne présentation réalisée par le syndicat de la Seiche. Il est envisagé d'en organiser d'autres sur les communes de Boistrudan et de Marcillé Robert.

Pour conclure cette partie sur les actions de communication et de sensibilisation, Sandrine Garnier a présenté l'ensemble des outils de communication développés en 2016 (lettre de la Seiche, livret pour les communes, flashes agricoles, flyers Breizh bocage, panneaux pédagogiques sur la rivière et la gestion différenciée et panneaux pour le salon la terre est notre métier). Elle a ajouté que ces outils seraient reconduits pour l'année 2017 et a précisé qu'il faudrait peut-être envisager de mutualiser les droits d'auteur pour les panneaux sur la gestion différenciée car les structures de bassins versants voisines souhaitent les développer de leur côté (à savoir depuis le bassin versant du Meu jusqu'au bassin versant de la Cher).

- [Accompagnement des collectivités et des particuliers \(Diapos 10 à 13\)](#)

Sandrine Garnier a ensuite présenté les actions d'accompagnement des collectivités et des particuliers. En 2016, le syndicat a évalué les pratiques des communes. C'est Angélique Lair en service civique au syndicat de la Seiche qui a réalisé l'évaluation de la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

Concernant les résultats, 18% des communes sont en zéro phyto, soit le niveau 5 de la charte. Plus de la moitié des communes (51%) sont au niveau 0 de la charte régionale d'entretien des espaces communaux. Les constats restent souvent les mêmes que ceux formulés lors de l'évaluation de 2014.

Si l'on compare les résultats à la précédente évaluation réalisée en 2014, certaines communes ont eu une détérioration de leurs pratiques. Pour la majorité des communes, il n'y a eu aucune évolution des pratiques.

Stéphane Gourmaud de la Région Bretagne, a expliqué qu'une plaquette allait sortir au mois de janvier pour pouvoir accompagner les communes pour la mise en œuvre de la loi Labbé et pour l'évacuation des produits plus autorisés.

Hervé Ponthieux a indiqué que le nombre de communes au niveau zéro était très problématique. L'ensemble de ces communes ont trois ans pour atteindre le niveau 4 de la charte. En effet, les évolutions réglementaires de la loi Labbé correspondent au niveau 4 de la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

Monsieur Demolder a expliqué que ce qui était problématique c'est qu'il y a parfois une réticence au niveau des agents communaux du fait qu'ils sont attachés à des pratiques parfois anciennes.

Sandrine Garnier a précisé que certaines communes ne se souciaient pas vraiment de leurs pratiques en matière de désherbage et considéraient qu'à partir du premier janvier l'utilisation de ces produits ne sera plus autorisée et qu'elles s'adapteront. Il est clair que les élus et les agents d'entretien qui tiennent ce discours n'ont pas pris conscience de l'effort d'adaptation nécessaire pour adopter ces nouvelles pratiques et ce, malgré l'effort de sensibilisation conduit par le syndicat.

Stéphane Gourmaud s'interrogeait sur le nombre de communes engagées dans la démarche aujourd'hui.

Sandrine Garnier a indiqué que toutes les communes en zéro phyto ont signé la charte et l'ensemble des communes de la communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées étaient signataires de l'ancienne charte. Les communes situées à l'amont du bassin versant ne sont pas toutes signataires.

Stéphane Gourmaud a indiqué que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires par les communes allait entraîner un déstockage des produits. Il ne faudrait pas qu'elles choisissent d'utiliser des solutions trop faciles. La plaquette réalisée par la Région à destination des collectivités devrait les informer des démarches pour l'élimination des produits.

Madame Chevrier se demandait si les déchetteries ne reprennent pas ces produits.

Stéphane Gourmaud a précisé que certaines déchetteries reprennent ce type de déchet, mais que les communes doivent payer pour leur dépôt car cela est considéré comme un usage professionnel.

Madame Théaudin, représentante d'Eau et Rivière de Bretagne, s'est offusquée qu'aujourd'hui que certaines communes ne respectent pas encore la réglementation et qu'en plus, la Région Bretagne utilise de l'argent public pour sensibiliser les collectivités à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle a ajouté qu'il est choquant que les communes ne se sentent pas concernées par le problème de santé publique.

Stéphane Gourmaud a répondu que la Région Bretagne essaye d'accompagner au mieux les communes. Sandrine Garnier a ajouté que c'est grâce au soutien de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau que de nombreuses actions sont engagées pour sensibiliser les communes.

Monsieur Demolder a expliqué que ces changements de pratiques ne s'opèrent pas facilement et qu'il faut du temps pour intégrer ces nouvelles approches en matière d'entretien des espaces verts. Il a rappelé que le syndicat de la Seiche a organisé des formations en lien avec le CNFPT afin d'accompagner les agents aux changements de pratiques.

Stéphane Gourmaud a indiqué que la seconde étape sera aussi de préparer le citoyen en 2019 car il va être concerné par la loi Labbé.

Madame Théaudin a posé la question de la réouverture de tous les périmètres de captage en Bretagne comme demandé il y a 10 ans par l'Agence Régionale de Santé. Selon elle, se serait très efficaces pour une vraie prise de conscience.

- [Actions Milieux Aquatiques \(Diapos 14 à 25\)](#)

Sandrine Garnier a présenté les 19 communes concernées par la mise à jour de leur inventaire des zones humides en 2016 ainsi que l'inventaire des cours d'eau réalisé par le SAGE Vilaine. Elle a indiqué que compte tenu des conditions météorologiques, l'inventaire a pris du retard et 23 communes n'ont pas encore été prospectées, 10 communes ont validé leur inventaire cours d'eau et pour 21 c'est en cours. La démarche est longue.

Monsieur Demolder a précisé que le SAGE Vilaine demande à ce qu'une véritable concertation soit mise en place. Cela passe d'abord par la création d'un groupe communal, puis, par la validation de l'inventaire zones humides par un comité de pilotage et enfin par une délibération des communes pour qu'elles intègrent l'inventaire à leurs documents d'urbanisme. Cette démarche est similaire à celle des inventaires cours d'eaux.

Hervé Ponthieux a expliqué que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne financera l'inventaire des zones humides jusqu'à fin 2018. Il n'y aura pas de financement au-delà. L'objectif de l'agence de l'eau est de financer les inventaires de manière mutualisée et non au cas par cas.

Guillaume Deray (technicien de rivière au Syndicat de la Seiche) a ensuite présenté les travaux de restauration hydromorphologique réalisés en 2016. Il a également fait un point sur l'évolution de l'hydrocotyle fausse renoncule et son développement sur l'étang de Carcraon.

Compte tenu des problèmes de qualité de l'eau sur ce secteur et du développement de l'hydrocotyle, Hervé Ponthieux a posé la question de l'utilité de ce plan d'eau ?

Richard Pellerin a indiqué que ce plan d'eau appartient à la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine et à l'association de pêche de la Gaule Guerchaise. L'usage de ce plan d'eau est le loisir pêche uniquement. La fédération de pêche d'Ille et Vilaine a bien conscience des problèmes sur ce plan d'eau et une réflexion est en cours. Un comité de gestion propre à l'étang de Carcraon a été mis en place. A partir du 15 décembre 2016, les vannes vont être levées pour abaisser l'étang et se donner toutes les chances de soumettre cette plante au gel.

Hervé Ponthieux se demandait pourquoi c'est le syndicat de la Seiche qui intervenait sur cette action. Richard Pellerin a précisé que le syndicat de la Seiche venait en appui.

Monsieur Demolder a indiqué qu'une somme avait été prévue chaque année pour la lutte contre les plantes invasives dans le premier contrat territorial Milieux Aquatiques.

Hervé Ponthieux a précisé que l'agence de l'eau ne financera plus ces actions sur les plans d'eau. La fédération de pêche est propriétaire et elle se doit d'être exemplaire. Selon lui, il est nécessaire de se poser la question de l'avenir de ce plan d'eau.

Monsieur Grandière, Président de la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine, a expliqué que c'était un sujet très sensible localement. Les nouveaux élus de la Fédération de Pêche héritent d'une situation passée complexe. Le fait d'abaisser le niveau de l'étang est déjà une très grande réussite. Si l'on pouvait soumettre cette plante au gel, cela permettrait d'avoir une première avancée et de faciliter les discussions avec les pêcheurs.

Madame Théaudin se demandait pourquoi les gens vont pêcher dans un plan d'eau où l'eau est dégradée.

Monsieur Grandière répond que les poissons pêchés ne sont pas forcément consommés. Cela reste de la pêche de loisirs.

Richard Pellerin a indiqué qu'il était difficile d'avancer sur les plans d'eau. Il a expliqué qu'il n'est pas facile d'être "exemplaire", en prenant l'exemple du plan d'eau de Marcillé Robert situé en aval de l'étang Carcraon sur le cours principal de la seiche. Ce plan d'eau est la propriété du département d'Ille et Vilaine, et malgré le fait que le département soit une collectivité, elle n'échappe pas non plus aux tensions et réticences locales (comme c'est le cas à Carcraon).

Maxime Bourré était surpris que l'on se pose la question de l'intervention du syndicat sur les plantes invasives. Pour lui, cela fait partie des missions de sensibilisation des agents du syndicat de la Seiche.

Hervé Ponthieux a expliqué que la question ne se posait pas sur cours d'eau. La question se pose sur les plans d'eau uniquement. Stéphane Gourmaud a complété en expliquant que la Région Bretagne est dans la même logique que l'Agence de l'Eau. Sur les plans d'eau, les financements vont vite s'arrêter et cela se portera sur l'autofinancement du syndicat.

Monsieur Demolder a expliqué qu'il ne comprenait pas l'inertie des pouvoirs publics. En effet, l'hydrocotyle est toujours en vente. L'APPCB va faire un courrier à ce sujet. Il faudrait une cohérence au plus haut niveau de l'état et interdire la vente de ces plantes.

Madame Théaudin se demandait si ces plantes étaient dangereuses. Monsieur Demolder a expliqué que le problème des plantes invasives est qu'elles se développent au détriment des plantes locales.

Richard Pellerin a souhaité revenir sur la qualité des travaux milieux aquatiques et leur niveau d'ambition important. Il a pris l'exemple des travaux réalisés en 2015 sur l'Isle où une recolonisation par les truites 2 ou 3 mois après les aménagements a été observée, ce qui est très positif pour le milieu.

Monsieur Demolder a expliqué qu'il y avait un manque d'outils pour montrer et expliquer le suivi des travaux. Il faudrait s'appuyer sur des vidéos, mais cela reste coûteux. Ceci dit, cela permettrait certainement de mieux expliquer les enjeux aux propriétaires riverains.

Hervé Ponthieux a précisé qu'il y avait de nombreux témoignages de retours d'expériences, sous forme vidéo, réalisés notamment dans le cadre des trophées de l'eau.

Madame Chevrier (Présidente de la Commission Professionnelle Agricole) a indiqué que lorsque des travaux étaient réalisés sur un secteur, il ne fallait pas hésiter à demander aux riverains d'aller voir ce qui avait été fait dans un autre secteur. Guillaume Deray et Richard Pellerin ont précisé qu'ils travaillaient en ce sens.

- [Actions sur le bocage \(Diapos 26 à 30\)](#)

Etienne Gouëset (technicien bocage au syndicat de la Seiche) a présenté les travaux de plantation et de talus programmés pour l'hiver 2016-2017.

Monsieur Demolder a indiqué qu'il y avait quasiment 50% de haies sur talus, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est plutôt positif car cela est plus efficace. Il a ajouté aussi qu'il y avait une forte demande sur l'entretien des haies comme le témoigne le nombre de participants aux formations de taille.

Madame Théaudin a indiqué qu'elle a assisté à la commission locale de l'eau du SAGE Vilaine de Redon et l'animatrice du bassin versant de la Flume faisait part de son regret au sujet du choix de plantations de haies ne prenant pas toujours en compte l'enjeu de la préservation de la ressource en eau. Certains projets étaient plus tournés vers un enjeu touristique, urbanistique ou encore de déplacement... Aussi, sur le bassin versant de la Seiche elle se demandait si l'eau était toujours une priorité ?

Etienne Gouëset a expliqué que l'eau était la priorité sur le bassin versant de la Seiche, mais ce n'est pas la première entrée chez les agriculteurs. La première porte d'entrée, c'est l'effet brise vent et l'érosion. Sur les 24km, il y a 4-5 kilomètres qui ont vraiment une interface avec cours d'eau.

Maxime Bourré est revenu sur les propos de Madame Théaudin. Il était surpris du retour de l'animatrice du BV de la Flume. Il précise que ce n'est pas seulement l'eau qui est visée, c'est aussi la reconnexion du maillage bocager à travers la trame verte et bleue.

Monsieur Geslin a indiqué que le problème pour les agriculteurs, c'est le parcellaire. Les agriculteurs sont d'accord pour planter des haies mais uniquement si cela correspond aux limites de leurs parcelles. Selon lui, il faut jouer sur l'effet brise vent. Si l'on utilise uniquement la porte d'entrée eau, il y a un risque de blocage avec les agriculteurs. Il faut réussir à conjuguer les deux.

Maxime Bourré a précisé que les techniciens pensent toujours à la qualité de l'eau dans les projets, mais ce n'est pas la seule porte d'entrée.

Monsieur Demolder a spécifié par ailleurs qu'il y avait différentes approches. Il y a une autre problématique aujourd'hui qui est la valorisation économique du bocage. Les agriculteurs n'ont pas de retour sur investissement. Il faut trouver et valoriser des débouchés.

Elisabeth Chevrier a ajouté qu'il y avait aussi une sanctuarisation des haies par la PAC.

Yvan Hurvois a précisé que dans le cadre du programme Breizh Bocage 1, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a financé 50%. Ce sont des actions très novatrices. L'Agence de l'Eau est bien consciente

que ce n'est pas uniquement une entrée eau qui est utilisée. Il a ajouté que la Chambre d'Agriculture et l'INRA ont mis à jour le diagnostic parcelle à risque. Il y aura des formations qui seront proposées aux animateurs agricoles mais aussi aux techniciens bocages afin que chacun maîtrise mieux les enjeux.

Monsieur Demolder est revenu sur la carte présentée page 30. Il a regretté que les communes des communautés de communes au Pays de la Roche aux Féés et Moyenne Vilaine et Semnon soient représentées en blanc. Il y a plusieurs maîtres d'ouvrages et il faudrait avoir une vision globale et ajouter les linéaires de travaux de ces deux EPCI.

Maxime Bourré a indiqué qu'il allait envoyer la situation sur les communes de la communauté de communes au Pays de la Roche aux Féés, surtout qu'il y a une commune où une commission paysage réunissant les thématiques du bocage et de l'eau vient être mise en place.

Par conséquent, la carte a été complétée dans la présentation power point (diapo 30).

- [Actions agricoles \(Diapos 31 à 38\)](#)

Camille Gillard a présenté les actions agricoles mises en œuvre en 2016. Elle est revenue sur les 25 diagnostics et suivis individuels réalisés en 2016. Elle a également fait un bilan des Mesures Agro-environnementales et Climatiques sur le bassin versant de la Seiche, sur le désherbage mécanique du maïs et les reliquats d'azote.

Monsieur Geslin a expliqué qu'au niveau de la fertilisation, la météo joue un rôle important, notamment sur les rendements.

Yvan Hurvois a complété en indiquant que concernant la fertilisation azotée, il y avait encore des marges de manœuvre compte tenu des niveaux de nitrates sur le bassin versant. En Bretagne, il y a deux bassins versants qui posent problème à ce sujet, c'est le Semnon et la Seiche.

Monsieur Demolder a précisé que le syndicat de la Seiche était très vigilant sur ces aspects. Il a indiqué que sur certains secteurs on observe une baisse et on ne peut pas dire qu'il y a une augmentation des nitrates sur la Seiche car cela ne se vérifie pas dans les analyses.

Hervé Ponthieux a répondu que sur les 14 masses d'eau du bassin versant, 10 sont en mauvaise qualité nitrate. C'est donc bien une problématique qui n'a pas évolué pendant les cinq ans.

Madame Théaudin a demandé s'il était possible de mettre la surface agricole concernée par chacune des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Cet élément a été ajouté dans la présentation (Diapo 34).

Ensuite, Monsieur Demolder est revenu sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. L'un des freins, c'est les retards de paiement.

Concernant les diagnostics et le suivi des indicateurs, Hervé Ponthieux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a souhaité rappeler que si les données n'étaient pas renseignées clairement et de manière exhaustive dans le tableau des indicateurs de suivi des actions individuelles, il n'y aurait pas de financement. Cela devient donc une obligation.

Monsieur Demolder a expliqué qu'il faudrait réfléchir à la maîtrise d'ouvrage associée pour le futur programme d'actions. Hervé Ponthieux a répondu que dans ce cas, il faudra mettre en place un contrat avec l'ensemble des acteurs et que de ce fait, il faut que tout le monde soit d'accord.

Madame Chevrier a indiqué que sur la version imprimée du diaporama, il était difficile de distinguer les différentes couleurs de la légende. Elle a également précisé qu'au niveau des MAEC, il y avait un véritablement découragement concernant le financement.

Enfin, elle est revenue sur le salon la Terre est Notre Métier en expliquant qu'il y avait eu des agriculteurs conventionnels présents qui venaient voir la technicité.

Stéphane Gourmaud de la Région Bretagne a répondu au sujet du défaut de paiement des MAEC que ce discours était tout à fait légitime. La Région Bretagne subit le mauvais fonctionnement de l'ASP (Agence de Service et de Paiement).

Monsieur Geslin a rappelé qu'il y avait un découragement de la part de la profession agricole sur les MAEC.

- [Bilan financier 2016 et budget prévisionnel 2017 \(Diapos 42 à 49\)](#)

Sandrine Garnier a ensuite présenté le bilan financier pour l'année 2016 et le budget prévisionnel pour l'année 2017.

Madame Chevrier s'est étonnée du montant alloué aux diagnostics agricoles pour l'année 2017 (15 000€). Sandrine Garnier a indiqué qu'il y avait effectivement un reliquat sur la subvention de 2016 et que le nombre de 10 diagnostics et 15 suivis, tel qu'indiqué dans le tableau prévisionnel de financement de l'année 2017 ne faisait pas apparaître les diagnostics et suivis qui pourront être rattachés à la subvention de 2016.

Monsieur Demolder a précisé que la participation communale devait être de 1,5€ par habitant pour mettre en place les actions et atteindre les objectifs fixés. Dans le cadre du futur contrat, il faudra réévaluer les besoins.

Hervé Ponthieux est revenu sur la présentation du bilan financier (Diapos 43 à 46). Le terme « liquidé » donne une mauvaise information. Il serait plus intéressant de montrer ce qui a été engagé par rapport à ce qui était prévu.

Madame Théaudin a expliqué que le terme liquidé était très défavorable du point de vue de l'image.

Effectivement Sandrine GARNIER répond que le terme liquidé est plutôt un terme comptable et elle ajoute que le taux de réalisation des actions de 2016 sera précisé. En effet, la majorité des actions a été réalisée et la quasi-totalité des montants prévus a été consommé. Quand cela n'a pas été le cas, c'est que le montant des marchés passés était en dessous du prévisionnel. Les éléments ont été modifiés dans le diaporama (Diapo 43 à 46).

A 16h45, Monsieur Demolder remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.